

## académie Montpellier

direction des services départementaux de l'éducation nationale Hérault é ducation nationale Montpellier, le 8 janvier 2015

La D.A.S.E.N., Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles du département de l'Hérault Pour attribution

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale Pour information

Direction des ressources humaines

Service commun des personnels enseignants

SCPE – 1er degré pour le département de <u>l'Hérault</u>

Objet : Demandes de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2015-2016.

Réf : Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié portant sur le régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat art. 44 et suivants).

Dossier suivi par : Myriam TERRIERE Sophie GELY

> Téléphones : 04 67 91 52 82 04 67 91 52 70

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les instructions relatives aux demandes de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2015-2016 présentées par les personnels enseignants du premier degré.

Fax: 04.30.63.65.91

## A – La position de disponibilité

mel : myriam.terriere@ac-montpellier.fr sophie.gely@ac-montpellier.fr Sont concernées les disponibilités au titre des articles 44, 46 et 47 du décret susvisé :

- Peut être accordée au fonctionnaire sur sa demande une disponibilité :
- pour étude ou recherche présentant un intérêt général (art. 44 a) ;
- pour convenance personnelle (art. 44 b);
- pour créer ou reprendre une entreprise (art. 46).
- Est accordée de droit (art. 47) au fonctionnaire sur sa demande une disponibilité :
- pour donner des soins à un conjoint, ascendant, enfant ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;
- pour élever un enfant de moins de 8 ans, ou pour donner des soins à un enfant, à un conjoint, un ascendant, atteint d'un handicap ;
- pour suivre son conjoint;
- pour exercer un mandat d'élu local.

La position de disponibilité a pour conséquence la vacance du poste précédemment détenu ; celui-ci sera porté au mouvement pour être pourvu à la rentrée 2015.

## B - Le dépôt des demandes - Calendrier

ATTENTION : la présente note ne concerne que les premières demandes de mise en disponibilité (un courrier individualisé sera adressé aux enseignants concernés pour un renouvellement de leur disponibilité).

Les intéressés établiront leur demande sur le formulaire joint en annexe et la remettront à l'IEN de leur circonscription.

La date limite de dépôt auprès des IEN des demandes de mise en disponibilité est fixée au 6 février 2015.

Les demandes de mise en disponibilité seront transmises par les circonscriptions avec l'avis motivé de l'IEN, pour le 27 février 2015 dernier délai à la direction des services départementaux de l'éducation nationale – service commun des personnels enseignants du 1er degré :

SCPE 1er degré 31, rue de l'université 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des personnels de votre établissement.

Pour le Directeur académique des services de l'éducation nationale D.S.D.E.N de Hérault

la Secrétaire penérale

Adjointe au secrétaire dynéral de adémie chargée du département de l'Exercit

Martine BOLUIX



SCPE-1er DEGRE

## PREMIÈRE DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITÉ au titre de l'année scolaire 2015 – 2016

(décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 art. 44 et s.)

Je soussigné (e) : NOM, prénom :	
Date de naissance :	
Fonction (adjoint, directeur):	******
Affectation en 2012/2013	
Adresse personnelle et numéro de téléphone :	••••
Sollicite pour l'année scolaire 2015/2016 une mise en disponibilité au titre de	e:
Préciser le motif de la demande ainsi que le n° de l'article du décret afférent	
Pour les demandes autres que la disponibilité pour convenances personne l'appui toutes pièces justificatives : inscription dans un cycle d'études ou un recherches, certificat d'exercice dans une entreprise, attestation de lieu de travetc	laboratore de
A, le	
Signature	;
AVIS DE L'IEN :	
A (signature et cachet de	e l'IEN) :